



Avec mes nouveaux problèmes de santé, où vais-je pouvoir vivre ?

Comment partager le coût de ce nouveau mode de vie ?

Je ne suis pas d'accord avec mon frère, je ne veux pas que maman aille vivre chez lui !

Je me sens seule, j'ai besoin d'aide...  
Qui prend maman ce week end ?

Papa a besoin de linge, qui s'en occupe ?



**ACCUEIL**  
**ECOUTE**  
**MEDIATION FAMILIALE**

**A. E. M. F.**



**ACCUEIL**  
**ECOUTE**  
**MEDIATION FAMILIALE**

**A. E. M. F.**



Entretiens avec les médiateurs sur rendez-vous du lundi au vendredi.

Accueil :

Drôme : Valence, Montélimar, Die,

Nyons, Bourg de Péage

Ardèche : Annonay et Aubenas

♦ Possibilités de se déplacer sur un lieu de vie



Horaires du secrétariat :

Mardi : 9h 12h30 - 13h 17h

Jeudi : 8h45 11h30

Vendredi : 9h 12h45 - 13h15 17h

**04.75.82.19.04**

**aemf@adsea26.org**

# Lorsque le devenir d'une personne âgée interroge et inquiète son entourage



Pour nous joindre : 04.75.82.19.04



## Qu'est ce que la médiation familiale autour du vieillissement ?

L'objectif de la médiation familiale est de favoriser la communication dans un climat de confiance et de respect.

Le médiateur familial organise des rencontres entre une personne devenant dépendante et les membres de son entourage familial pour parler de son devenir.

La médiation familiale s'appuie sur la volonté des personnes concernées (et en premier lieu celle de la personne âgée elle-même) pour élaborer ensemble des solutions qui seront acceptables par tous.



## Qui participe à la médiation familiale ?

- La personne âgée : possibilité de déplacements sur son lieu de vie, (si tutelle : cas particulier à adapter).
- Son entourage : famille, voisins, personnel de services à la personne ou d'hébergement.
- Le médiateur familial : professionnel diplômé de la gestion des conflits dans les familles, il est soumis au secret professionnel.
- Les personnes s'engagent librement.

## Comment se déroule une médiation familiale autour du vieillissement ?

Les personnes intéressées contactent le secrétariat qui organise les différentes rencontres :

- Une séance d'information afin de vérifier si la médiation familiale correspond bien aux attentes et à la situation.
- des entretiens individuels pour aborder les besoins, les attentes de chacun, définir les points de négociation, et se préparer aux rencontres collectives.
- Des entretiens communs pour avancer dans la négociation.

Une attention particulière est portée à la personne âgée afin de vérifier qu'elle approuve librement et véritablement les accords élaborés pour son devenir.

Les contenus des entretiens sont confidentiels. Les solutions dégagées peuvent être reprises



## Combien ça coûte ?

L'entretien d'information est gratuit.

La participation financière des séances sera calculée selon vos revenus.

Le montant est défini sur la base d'un barème de participation, édité par la CAF

**Un lieu d'écoute et de parole pour la personne âgée et son entourage : la médiation familiale**